



COTISATION MEMBRE

Nom Prénom

Sexe M F Date de naissance Mobile

Rue / Avenue Numéro/Boîte

Code postal Localité Pays

E-mail Niveau 100 (Débutant) 250 500 750 (Confirmé)

FORMULE 1

PADEL + FITNESS illimité

Affiliation annuelle à la date d'achat et **paiement du montant intégral**

Padels Locations illimitées + Affiliation AFPADEL (Inscriptions Tournois et assurance dommage corporels)
+ Réservations WEB

Fitness Programme personnalisé et accès illimité au Mounier Fitness Club

490€

FORMULE 2

PADEL illimité (Domiciliation)

Padels Locations illimitées + Licence AFPADEL + Réservations WEB
Engagement minimal de 12 mois

Montant de 2 x 38€ soit 76€ à payer lors de la souscription à l'accueil ou par virement

BE26 7350 5293 7029 – Communication : Padel + Nom et Prénom

38€
MOIS

MANDAT DE DOMICILIATION EUROPEENNE SEPA

Données client à compléter en cas de demande de domiciliation

IBAN

BIC

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le Centre sportif de Mounier, asbl à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Centre sportif de Mounier, asbl.

Vous bénéficiez d'un droit au remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vous pouvez obtenir auprès de votre banque des informations sur vos droits dans le cadre de ce mandat.

Référence du mandat (à compléter par le club)

Parce que je préfère jouer fair-play vis à vis du club, comme en match, j'accepte les conditions générales de vente... et le prix à payer si je les enfreins,

Date

Signature

ARTICLE 1 : OBJET DES CONDITIONS GENERALES - Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont conclues : D'une part par le « Le Mounier Padel Club » (ci-après le MPC) immatriculé à la banque carrefour des entreprises de Belgique sous le numéro 0421 770 549, dont le siège social est situé au 87 av. Emmanuel Mounier à 1200 Bruxelles ;

Et d'autre part par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat d'abonnement ou de cotisation de Padel ci-après les clients (ci-après individuellement « client »).

Le MPC se réserve le droit de modifier ou d'annuler les CGV et le contenu du site www.mounier.be à tout moment à sa seule volonté et sans préavis. Les termes et conditions de ce contrat s'appliquent à tous les visiteurs du site www.mounier.be ainsi qu'aux signataires de la présente et doivent être lus attentivement avant toute utilisation.

ARTICLE 2 : ACTIVITE - Le MPC met à la disposition de ses clients les terrains, le matériel, les accessoires, les programmes et les prestations relatives au sport du padel. Le MPC est une entité du Centre sportif Mounier qui offre à ses clients titulaires d'un ticket de location individuel, d'un abonnement 10 séances ou d'une cotisation illimitée, l'accès à 2 terrains de padel couverts, 1 terrain extérieur, des vestiaires et sanitaires.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE - Le MPC possède une assurance responsabilité civile. La responsabilité du MPC est engagée dès lors qu'un accident est causé par un défaut des installations ou des machines. Cependant la responsabilité peut être partagée, en ce sens que, le Client peut également être responsable par son fait, des dommages causés à lui-même ou à autrui, s'il ne respecte pas les recommandations du personnel du centre ou les indications et les règles du sport concerné. En cas de dommages corporels, seuls les clients affiliés à la fédération de padel (via setteo.com) peuvent faire appel à l'assurance dommage corporels. Le club propose une affiliation gratuite à la fédération pour les clients souscrivant à la cotisation illimitée et par période de 12 mois. Celle-ci est optionnelle pour les autres (25€).

ARTICLE 4 : MODALITES - Le centre est ouvert tous les jours de la semaine et les terrains disponibles de 08h00 à 23h00 et le week-end de 09h00 à 22h00, heure à laquelle le système d'alarme intrusion est enclenché et les terrains non disponibles. Les heures d'ouverture des activités sont affichées à l'entrée du centre. Le client ne peut prétendre à aucun changement de son pack de tickets ou abonnement si le MPC procède à des modifications des prestations dans l'intérêt de ses Clients (par exemple changement d'horaires, de matériel, amélioration des locaux ou autre). Le client se garde le droit de résilier son abonnement dans l'hypothèse où les modifications ne lui conviennent pas. En cas de fermeture temporaire du centre pour une durée inférieure à quinze jours, l'abonnement ne sera pas prorogé d'autant.

ARTICLE 5 : COMMANDE, RESERVATIONS ET ANNULATIONS - L'accès aux installations et aux services du MPC s'effectue exclusivement après réservation et paiement sur le compte en banque du MPC (BE26 7350 5293 7029) ou auprès de la réception. La réservation est effectuée pour un jour et un horaire précis et n'est valable que pour ce créneau. La réservation s'effectue dans la limite des places disponibles selon la mise à jour automatique sur le site internet ou disponibilités transmises par le service d'accueil. La réservation ne sera ferme et définitive qu'après paiement. La réservation sera alors validée au client par téléphone et/ou par l'envoi d'un email afin de lui communiquer un récapitulatif de sa commande. Le client devra utiliser le terrain choisi lors de sa réservation. Une réservation d'un terrain est définie pour un maximum de 4 personnes. Si des joueurs supplémentaires sont ajoutés par le client, le MPC se réserve le droit de demander une contrepartie financière par joueur supplémentaire. A la fin de la réservation, le client doit évacuer le terrain afin de laisser la place au client suivant. L'heure officielle pour la gestion des créneaux est définie par l'horloge mise à disposition par le MPC à proximité des terrains. Les réservations sont à réaliser selon le planning horaire suivant : En semaine : Libre avant 17 :00 / 17 :00 / 18 :30 / 20 :00 / 21 :30 Le week-end : 9 :00 / 10 :30 / 12 :00 / 13 :30 / 15 :00 / 16 :30 / 18 :00 / 19 :30 / 21 :00 (1h). Après sa réservation, le client peut utiliser les vestiaires dans la limite des horaires d'ouverture.

Les droits et devoirs des clients par type de vente sont repris dans le tableau ci-dessous :

COTISATION MEMBRE ILLIMITEE

- Le membre peut réserver et jouer à concurrence de maximum 1h30/jour
- Réservation à maximum 14 jours
- Les annulations sont à réaliser par téléphone au 02 762 85 22. Les membres absents et n'ayant pas annulé leur terrains dans les délais requis se verront bloquer leur accès pendant une durée de 14 jours.
- Un membre peut inviter un non-membre, dénommé « invité ». Chaque invité doit s'acquitter d'un droit d'entrée de 10€/séance de 1h30 (soirs et WE) à payer à la réception **avant la partie** et de 8€/1h30 en semaine avant 17h00.
- Les parties d'entraînements à moins de 4 joueurs sont autorisées uniquement du lundi au vendredi avant 17h00

ACTIONS PROMOTIONELLES - Les actions spéciales ou promotionnelles sont uniquement destinées au nouveau membre de Padel Club Mounier.

FRAUDE

Lors d'un contrôle et en cas de non-respect, le personnel du Centre peut exclure le membre pour la saison avec effet immédiat. Toute fraude (présence d'un non membre sur le terrain et sans paiement, réservation pour un tiers,...) quelle qu'elle soit peut mener à l'exclusion du membre pour la saison et sans remboursement de la cotisation.

ARTICLE 6 : PRIX, VALIDITE ET ENGAGEMENT MINIMAL - Les présentes CGV peuvent être lues directement sur le site www.mounier.be. Le fait pour le client de cocher la case « J'accepte les conditions générales de vente » lors de la passation de commande ou signature de contrat entraîne automatiquement l'acceptation par celui-ci et sans restriction ni réserve des présentes conditions. Le client reconnaît par cet acte avoir lu et compris les présentes conditions et les accepter. Les prix sont indiqués en euros (€), toutes taxes comprises (l'asbl est non assujettie à la TVA). La cotisation illimitée est incessible. Toute réservation de terrain par le détenteur d'une cotisation illimitée

implique son occupation par lui-même ou autre détenteur d'une cotisation. La réservation pour le compte de tiers est interdite, et soumise à l'exclusion du membre sans recours possible à quelque forme de remboursement ou de dédommagement. Les cotisations illimitées sont valables de la date de contrat et jusqu'à résiliation par le membre. Le MPC propose une formule de cotisation padel illimitée par paiement mensuel. Le paiement s'effectue par prélèvement SEPA moyennant un engagement minimal de 12 mois. Le client souscrivant à la formule paie à la réception du centre sportif les 2 x 38€ correspondant au délai de préavis (prépaiement), et est ensuite débité mensuellement. Toute résiliation de cotisation doit être signifiée par le client moyennant un préavis minimal de 2 mois par mail sur l'adresse padel@mounier.be (date de réception faisant foi). Des cartes cadeaux et/ou des actions promotionnelles éditées par le MPC peuvent être proposées aux clients sur certaines ventes. Les conditions spécifiques des actions seront signifiées aux clients. Le MPC se réserve le droit de modifier les montants des prélèvements mensuels après la période de 12 mois et moyennant communication auprès de ses membres. Les prix figurant sur son site internet peuvent être modifiés à tout moment.

En cas de refus de prélèvement par le client ou de fonds insuffisants sur son compte, le MPC dispose du droit de réitérer le prélèvement jusqu'à honorer les termes d'engagements minimaux du contrat. Tout refus de prélèvement est facturé de 5€, montant qui sera débité lors du prochain prélèvement. Lorsque plusieurs refus de prélèvement sont constatés, le MPC peut engager les services de recouvrement d'un tiers. L'ensemble des frais de recouvrement seront alors à charge du client.

ARTICLE 7 : RESILIATION, SUSPENSION ET REMBOURSEMENT - Les abonnements de 10 séances ne peuvent être ni repris, ni échangés, ni remboursés. Le membre ayant souscrit à une cotisation padel illimitée dispose de la possibilité de suspendre son contrat uniquement en raison d'une incapacité physique de plus de 1 mois indiquée sur son certificat médical. La suspension sera effective après l'envoi par mail à padel@mounier.be du certificat. La suspension sera égale à la durée d'incapacité sera effective à partir de la date de la notification (date de réception du mail faisant foi). La résiliation de contrat après la durée minimale d'engagement de 12 mois doit être signifiée au minimum 2 mois à l'avance par mail à padel@mounier.be (date de réception du mail faisant foi). Si l'accès à l'infrastructure padel est rendue impossible pour une durée supérieure à 15 jours, la durée de validité de l'abonnement ou de la cotisation sera prolongée d'une durée équivalente à l'indisponibilité. En cas d'annulation d'une réservation par le MPC, l'échange par une autre session sera proposé.

ARTICLE 8 : ACCES AU CENTRE ET REGLEMENT INTERIEUR - Chaque réservation est effectuée pour un maximum de 4 clients. Entre 2 réservations, il n'y a pas de temps de rotation prévu. Le début de la partie de padel commence donc à l'heure de la réservation et se termine à la fin de l'heure de réservation selon la commande effectuée. Le client doit donc évacuer le terrain à la fin de sa réservation selon l'heure affichée. L'accès au centre est réservé aux personnes âgées de 16 ans ou plus. Les personnes mineures peuvent accéder au centre sous la responsabilité d'au moins une personne majeure. Le MPC se réserve le droit de demander une pièce d'identité en vue de contrôler l'âge des clients. Il est interdit de boire ou manger sur les terrains de padel. L'espace de restauration est à la disposition du client pour cela. Il est strictement interdit de fumer et vapoter à l'intérieur du centre. L'accès aux animaux est interdit dans tout le centre. Le client affirme que sa constitution et son état de santé physique lui permette de pratiquer les sports proposés et d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations mis à disposition par le MPC. Le MPC vous recommande de consulter un médecin chaque année avant l'exercice de toutes activités. Le MPC ne pourra pas être tenu pour responsable de vols dans l'enceinte du centre. Les clients respecteront les conditions d'utilisation des différents accessoires et matériels mis à leur disposition (terrain de padel, vestiaires et sanitaires). Le MPC se réserve le droit de facturer les dégâts occasionnés, qu'ils soient volontaires ou involontaires. Pour leur sécurité et la sécurité des clients, le centre est placé sous vidéo surveillance avec enregistrement. Le MPC met à la disposition de ses clients un parking non surveillé.

ARTICLE 9 : PROTECTIONS DES DONNEES PERSONNELLES - En effectuant une réservation ou en devenant membre de la communauté du MPC, certaines données personnelles sont collectées. Les données personnelles désignent les informations qui concernent une personne physique et qui sont communiquées volontairement par cette personne. Le MPC, ne transmet, cède ou loue à aucun tiers les données personnelles qui lui sont communiquées sauf dans les cas prévus par la loi. En application la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés individuelles le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant traitées via les serveurs, ainsi que du droit de s'opposer à la communication de ces données à des tiers pour de justes motifs. Pour exercer ce droit, le client devra envoyer soit un courrier à l'adresse du siège par email à padel@mounier.be. Le MPC utilisera ces données pour le traitement des demandes du Client ainsi que pour renforcer et personnaliser sa communication notamment par les lettres/courriers électroniques d'information, et enfin pour personnaliser le site www.mounier.be en fonction des préférences constatées des adhérents. Le MPC communiquera les données personnelles du Client si cette communication est imposée par la réglementation en vigueur, notamment à la requête des autorités judiciaires ou administratives habilitées à exiger cette transmission. Les données à caractère personnel communiquées par le Client seront détruites au plus tard six mois après la suppression du compte. Le MPC se réserve le droit de conserver certaines données afin de justifier, le cas échéant de la parfaite exécution de ses obligations contractuelles ou légales. Les données ainsi conservées seront limitées à ce qui est strictement nécessaire à l'exploitation du service. Le MPC s'engage à mettre toutes les mesures en place permettant au mieux de protéger la confidentialité des informations fournies par les Clients pour les services informatiques (bases de données, photos, et autres informations sensibles). Lors de la souscription au MPC, le client accepte la diffusion de leurs photos sur le site internet et les réseaux sociaux gérés par le MPC.

ARTICLE 11 : JURIDICTION - Tout litige qui ne pourra pas être résolue à l'amiable relèvera des tribunaux belges compétents, étant précisé que le siège social du MPC est situé dans le ressort des tribunaux de la Cour d'appel de Bruxelles.